

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2024

Nombre de Membres

En exercice : 29
Titulaires présents : 19
Pouvoirs : 9

Date de convocation :

04/12/2024

Date d'affichage :

11/12/2024

Votants :	28	Pour :	28	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre, à dix-huit heures, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au pôle d'Arinthod, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents : BENIER-ROLLET Claude ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CALLAND Jacques ; CHATOT Patrick ; DALLOZ Jean-Charles ; DUBOCAGE Françoise ; ETCHEGARAY Josiane ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; LONG Grégoire ; MOREL Denis ; PIETRIGA Guy ; PROST Philippe ; ROUX Nathalie ; SCHAEFFER Catherine.

Excusés ayant donné pouvoir : BERPERRON Pierre-Rémy (représenté par PROST Philippe) ; CASSABOIS Yannick (représenté par PIETRIGA Guy) ; DEPARIS-VINCENT Christelle (représentée par ROUX Nathalie) ; DUTHION Jean-Paul (représenté par CHATOT Patrick) ; GUERIN Jean-Luc (représenté par GIROD Franck) ; MOREL-BAILLY Hélène (représentée par ETCHEGARAY Josiane) ; RETORD Dominique (représenté par GERMAIN Christophe) ; REVOL Hervé (représenté par GAUTHIER PACOUD Sandrine) ; STEYAERT Frank (représenté par LONG Grégoire).

Excusé : BLASER Michel.

Objet MARCHÉS PUBLICS - Approbation de l'attribution du marché public de services de gestion des structures Petite Enfance de Terre d'Émeraude Communauté.

Rapporteur : Sandrine GAUTHIER PACOUD

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

Terre d'Émeraude Communauté est compétente en matière de gestion des structures Petite Enfance, incluant une crèche et trois Relais Petite Enfance (RPE). Ces structures accueillent des enfants âgés de 0 à 4 ans et accompagnent les familles ainsi que les assistants maternels du territoire.

En application des articles L.2124-1, L.2124-2, et R.2124-2 du Code de la commande publique, la procédure retenue pour la présente consultation est l'appel d'offres ouvert sous la forme d'un marché public de services étant donné que Terre d'Émeraude Communauté rémunère directement le titulaire sans qu'il assume de risque économique, les prestations étant rémunérées par un prix forfaitaire annuel, les tarifs étant régulés par la CNAF, et les obligations du prestataire étant strictement définies dans les documents contractuels, excluant toute gestion autonome des services.

La consultation portait sur deux lots :

- **Lot 1 :** Gestion de la crèche « Les Petits Canards » à Clairvaux-les-Lacs, d'une capacité de 12 places, destinée au multi-accueil et à l'accueil des enfants de 0 à 4 ans.
- **Lot 2 :** Gestion des Relais Petite Enfance (RPE) situés à Clairvaux-les-Lacs, Orgelet et Moirans-en-Montagne, incluant l'accueil des familles, des assistants maternels et des enfants.

La consultation des entreprises s'est déroulée du 10 octobre 2024 au 22 novembre 2024. La publicité relative au marché a été diffusée :

- Sur la plateforme de dématérialisation DEMATIS emarchespublics.com le 10 octobre 2024 ;
- Au BOAMP et au JOUE le 12 octobre 2024.

Les offres reçues ont été analysées conformément aux critères prévus dans le règlement de consultation :

- Valeur technique : 20 % ;
- Qualité du projet d'établissement : 30 % ;
- Prix des prestations : 50 %.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO), qui s'est réunie le 05 décembre 2024, et après analyse et classement des offres au regard des critères, a retenu les candidats comme suit :

- **Lot 1** : Attribué à Léo Lagrange, pour un montant annuel de 79 143,08€ TTC avec une durée initiale de 12 mois reconductible deux fois, pour une durée maximale de 36 mois.
- **Lot 2** : Attribué à la Mutualité Française du Jura, pour un montant annuel de 55 000,00€ TTC avec une durée initiale de 12 mois reconductible deux fois, pour une durée maximale de 36 mois.

Le **BUREAU COMMUNAUTAIRE**, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

D'APPROUVER les marchés de services de gestion des structures Petite Enfance de Terre d'Émeraude Communauté, tels que présentés :

- **Lot 1** : Attribué à Léo Lagrange, pour un montant annuel de 79 143,08€ TTC avec une durée initiale de 12 mois reconductible deux fois, pour une durée maximale de 36 mois.
- **Lot 2** : Attribué à la Mutualité Française du Jura, pour un montant annuel de 55 000,00€ TTC avec une durée initiale de 12 mois reconductible deux fois, pour une durée maximale de 36 mois.

DE DIRE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget, chapitre 011.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les marchés correspondants et tous documents utiles à leur exécution ainsi que tout avenant à venir.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Pour extrait conforme,

Le Président

